

Déclaration liminaire - CT du 23 octobre 2014

Madame la présidente,

Sous le diktat des organisations patronales et plus particulièrement du Medef, le gouvernement persiste et signe ! Répondant toujours plus aux exigences de rentabilité des actionnaires, des marchés financiers et du capital, le gouvernement poursuit la mise en œuvre d'une politique visant à multiplier les exonérations et les allègements des cotisations sociales patronales et des impôts des entreprises.

Il tente de condamner le monde du travail à l'austérité à vie en imposant une purge budgétaire et une baisse de la dépense publique de plus de 50 milliards d'ici 2017 dont 21 milliards au titre du projet de loi de finances 2015.

Les suppressions d'emplois et les réductions budgétaires pour notre ministère ont été annoncées : il s'agit de 2466 suppressions d'emplois et de 2% de diminution budgétaire. Pour la DGFIP, ce sera 1990 emplois supprimés et plusieurs millions d'euros qui disparaissent. Ce sera aussi la disparition de 800 trésoreries d'ici 2018, les fusions SIP/CDIF et SPF/Enregistrement qui pourraient être relancées. Ce sera aussi la réduction des horaires d'ouverture au public des CFP. C'est la casse du service public de la DGFIP qui s'accélère encore !

Paru au cœur de l'été, un décret signé par Manuel Valls et Thierry Mandon, secrétaire d'État de la réforme et l'État et de la simplification aurait pu passer inaperçu. Il introduit pourtant un véritable changement dans la gouvernance des systèmes d'information de l'État.

Pour accélérer la mutualisation des plateformes et normaliser les environnements technologiques, les infrastructures informatiques, les réseaux de communications, les applications partagées et les systèmes d'information transverses sont placés sous la responsabilité des services du Premier ministre. Ou plus précisément de Jacques Marzin, patron de la Disic, la Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication.

Le décret indique que, dorénavant, chaque ministre établira un plan d'investissement couvrant les projets et activités de son ministère et des organismes placés sous sa tutelle en matière de systèmes d'information et de communication.

La publication de ce décret répond à la volonté d'accélérer la réforme engagée par la Disic pour parvenir, comme l'a annoncé Manuel Valls en avril, à réduire de 20 % à 40 % les dépenses informatiques d'ici trois à cinq ans.

En ce qui concerne les DISI, nous pouvons constater que les regroupements/fermetures de sites sont menés tambour battant sur fond de dialogue de sourds. Malgré la parole affirmée en son temps sur la pérennité des ESI, les déménagements se multiplient. À terme, ce sont 16 établissements qui pourraient être amenés à fermer suite aux fusions d'ESI.

A la DGFIP, les conséquences de ce décret n'ont pas tardé avec la convocation par M Issarni d'un groupe de travail le 16 octobre comme par hasard. On saluera d'ailleurs le peu de cas de M Issarni pour la demande de report de la CGT de ce GT organisé lors de la journée d'action pour la sécurité sociale lancée par la CGT.

Autant dire, que les fiches préparatoires à ce GT constituent un véritable coup de massue pour les informaticiens de la DGFIP de par leur brutalité et les conséquences pour les agents..

La fiche 1 : de réinternalisation des développements alors qu'il s'agit d'un chantier de casse de l'informatique à la DGFIP. Très synthétiquement que dit cette fiche : les applications historiques de la DGFIP sont sous gros systèmes (bull ibm, gcos zos), ça marche, c'est robuste mais ça coûte cher. Il faut changer car il n'y a plus de maintenance.

Conclusion : abandon des gros systèmes et migration vers des serveurs X86 sous linux, abandon de COBOL pour le langage JAVA.

Pour la CGT, cela veut dire que pour faire des économies, la DGFIP est prête à prendre le risque d'avoir une informatique moins robuste et qui marche moins. C'est l'informatique low cost !

La CGT condamne cette orientation qui va conduire à un échec cuisant qui sera très couteux financièrement, qui dégradera les conditions de vie au travail des agents. Plusieurs grandes entreprises du privé notamment les banques ont fait le choix inverse constatant l'échec de la qualité de service suite à la migration sous serveur linux.

La Fiche 2 : concernant le temps de travail dans les exploitations. Après un état des lieux par ESI COPERNIC sur le nombre d'agents travaillant en horaires d'équipes, variables, ou fixes, la DGFIP fixe son orientation : les horaires copernic sont les plus pertinents pour assurer un haut niveau de service. L'exploitation d'applications sensibles doit être plus sécurisée et revenir au mode d'organisation initialement prévu par le projet COPERNIC. Les applications citées sont SATELIT, télé IR.. Il est prévu également d'étendre ce mode d'organisation (travail en équipe) après concertation aux établissements informatiques en fonction de la sensibilité des applications. *Quelles sont les autres applications concernées ???*

La fiche 3 : la mutualisation des fonctions « budget achat » et « formation professionnelle ». Dès le 1er janvier 2015, la mutualisation « budget achat » sur la DiSI Paris Champagne en partenariat avec la DiSI Est, porte sur les travaux de programmation des crédits, les demandes d'achat, le suivi de l'exécution budgétaire et comptable. Autant dire toute la gestion du budget des DiSI. Il ne resterait quasi plus de travail dans les autres DiSI pour les équipes en charge de ces missions.

Courant 2015, la mutualisation « formation pro » sur la DiSI Sud Ouest porte sur la saisie des expressions de besoin de formation des agents, l'élaboration des plans locaux de formation, la mise en œuvre de ces plans de formation, l'organisation matérielle des sessions de formation, la gestion des stagiaires, l'élaboration du bilan de la formation. C'est la disparition programmée des responsables de formation professionnelle dans les autres DiSI. L'objectif également affiché est d'élargir la compétence de ce plateau au delà du périmètre des DiSI sur la gestion des stages informatiques par FSUP.

La CGT s'est opposée jusqu'au bout à la création des DiSI, les considérant comme une organisation synonyme de restructurations, de regroupements, de transferts de missions, d'abandon de missions, d'éloignement de la proximité des services RH, des suppressions d'emplois et de détérioration du dialogue social. Nous avons malheureusement raison. Cette fiche est une première étape, pour une mutualisation interministérielle des fonctions transverses.

Madame la présidente, le personnel attend des réponses claires sur ces sujets.

La CGT réaffirme ici, clairement, son opposition à cette politique intolérable et qui n'a de cesse de mettre à mal nos missions et nos conditions de travail.